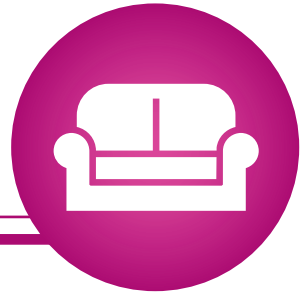


# COLLECTE DES ENCOMBRANTS



## DÉFINITION D'UN ENCOMBRANT

Les matières résiduelles qui excèdent un mètre (1 m) de longueur ou qui pèsent plus de vingt-cinq kilogrammes (25 kg) telles que : appareils électroménagers, appareils réfrigérants domestiques, appareils électroniques, mobilier, appareils de chauffage ou tout autre objet d'usage domestique de grande dimension.

## MATIÈRES ACCEPTÉES :

- appareils électroménagers : cuisinière, laveuse, sècheuse, lave-vaisselle, micro-ondes;
- appareils réfrigérants : réfrigérateur, congélateur, refroidisseur d'eau et air climatisé;
- appareils électroniques : téléviseur, ordinateur, système de son, etc.;
- mobilier : table, chaise, bibliothèque, divan, lit matelas, bureau, etc.;
- appareils de chauffage : réservoir à eau chaude, réservoir d'huile, poêle à bois, etc.;
- autres encombrants : barbecue, petits appareils électroménagers ou électriques placés hors des outils de collecte (grille-pain, lampe, etc.).

## MATIÈRES REFUSÉES :

- pneus;
- résidus de CRD (matériaux de construction, de rénovation et de démolition);
- autres matériaux secs.

## PROCHAINES COLLECTES

### AVRIL et JUILLET

Les dates des collectes seront publiées sur le site Internet de la Ville de même que dans le bulletin électronique *Info-Ville*.

En participant à la collecte des encombrants, vous leur offrez ainsi une deuxième vie. Plutôt que de prendre le chemin de l'enfouissement, vos encombrants sauront profiter à d'autres dans le besoin ou seront recyclés ou valorisés. Il s'agit d'une belle façon de conjuguer entraide et environnement!

Veillez prendre note que vous pouvez toujours disposer de vos encombrants ainsi que de vos CRD en allant les déposer à l'Écoparc régional situé au 134, chemin des Commissaires.

### POUR EN SAVOIR PLUS...

[www.ville.lassomption.qc.ca/citoyens/environnement/ordures\\_menageres\\_et\\_recyclage/objets\\_encombrants](http://www.ville.lassomption.qc.ca/citoyens/environnement/ordures_menageres_et_recyclage/objets_encombrants)